

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 31 mai 2011**

Date de convocation : 25 mai 2011

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18    Présents : 14    Procurations : 4

L'an deux mille onze, le 31 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET

EXCUSES : Laurent AUBUCHOU, Pierre DABAN, Guy LABARRERE, Pierre SAUBATTE

PROCURATIONS : Laurent AUBUCHOU à Marc CANTON, Pierre DABAN à Jean-Jacques CLAVERIE, Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Pierre SAUBATTE à Marie-Gabrielle MONSET

Secrétaire de séance : Michel AURIGNAC

Lecture du procès-verbal du 21 avril 2011, adopté à l'unanimité.

**1) Station d'épuration, remise des pénalités de retard : *adopté à l'unanimité***

Les travaux de création des lits à rhizophytes auraient dû être terminés le 7 janvier. Les retards successifs, dus en grande partie à une météo défavorable, la plantation des roseaux, volontairement repoussée au printemps, conduisent à l'application de pénalités de retard qui représentent 203,98 € HT par jour. Compte tenu des conditions de déroulement des travaux, il est décidé la remise gracieuse de ces pénalités pour le groupement d'entreprises Lyonnaise des Eaux - SOBEP/HASTOY.

**2) Convention de servitude ERDF : *adopté à l'unanimité***

Suite à l'enfouissement d'une ligne électrique sur une parcelle communale chemin des Benguès, le conseil décide de régulariser la situation et d'autoriser le maire à signer une convention de servitude avec ERDF.

**3) Mise à disposition de terres d'estives: *adopté à l'unanimité***

Dans la continuité de ce qui a été fait en 2010, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer une convention tripartite, pour la période du 15 mai 2011 au 15 mai 2012, entre les communes d'Asson, de Louvie-Juzon pour un agriculteur d'Asson. Cette convention permet à ce dernier d'utiliser des estives situées sur le territoire de Louvie-Juzon et de percevoir la Prime à l'Herbe Agro Environnementale.

**4) Avenant à la convention avec le SIVU Gave et Lagoin et la CCVV : *adopté à l'unanimité***

Dans le cadre de la convention de mise à disposition de personnels pour la gestion du service assainissement, M. le Maire est autorisé à signer un avenant qui permet d'intégrer la mise à disposition d'un ingénieur. De fait les charges pour la commune sont réparties comme suit : 10.067,96 € à verser à la CCVV et 9.368,80 € pour le SIVU Gave et Lagoin.

**5) Communauté de Communes, modification des statuts : *11 voix pour, 6 contre, 1 abstention***

« L'aménagement de l'espace » relevant de la compétence obligatoire de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire de la Vath Vielha a approuvé la prise de compétence au titre de l'engagement dans le contrat d'axe ferroviaire Puyoo-Pau- Montaut-Tarbes. L'article 4-1 des statuts est donc rédigé comme suit : *Réalisation des opérations foncières, d'aménagement urbain et de développements liés à la desserte ferroviaire du territoire, en lien avec les communes, dans le cadre notamment des dispositifs d'intervention de la Région.* Après discussions, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts.

**6) CEGELEC, révision annuelle éclairage public : *adopté à l'unanimité***

Le Conseil Municipal accepte la révision annuelle proposée par l'entreprise CEGELEC pour l'entretien de l'éclairage public. Cette révision se traduit par une augmentation des tarifs de 5,83 %.

**7) Protection des berges de l'Ouzom, avenant au marché : *adopté à l'unanimité***

Suite à la crue des 16 et 17 mars 2011, l'enrochement réalisé au droit de la station d'épuration a été partiellement déstabilisé. Il convient d'effectuer des travaux supplémentaires pour un montant de 5760 € HT et d'autoriser le Maire à signer un avenant au marché.

**8) Location des tâches : *adopté à l'unanimité***

Le Conseil Municipal approuve la proposition faite par la commission indivise pour l'attribution des lots à l'Ermitage au prix de 16 € révisables annuellement.

**9) Cabane du Marty Peyras : *adopté à l'unanimité***

Le Groupement Pastoral de la Vallée de l'Ouzom, dans le cadre de ses activités, projette la reconstruction de la cabane du Marty Peyras. Préalablement à toute démarche, les éleveurs demandent aux communes d'Arthez d'Asson et d'Asson, propriétaires indivises de la montagne, l'autorisation de cette construction. Le Conseil Municipal d'Asson, suivant l'avis de la commission indivise, accorde cette autorisation.

**Questions diverses :**

Madame MONSET rappelle la réunion du 1<sup>er</sup> juin sur les nouvelles dispositions concernant le ramassage des déchets. Les usagers pourront faire part de leurs remarques sur les containers.

M. SAUBATTE annonce que le portage des repas à domicile débutera le 15 juin. Le CCAS de la commune est chargé du montage des dossiers qui seront transmis à la Communauté de Communes de la Vath Vielha.

La réception des équipes finalistes d'Asson Sports aura lieu le samedi 18 juin à la Mairie à 11 h 00.

M. le Maire signale qu'une prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 17 juin pour élire les délégués aux élections sénatoriales.